

DELIBERATION N° DEL2025/05/22-08
Du conseil municipal du 22 mai 2025

Date de convocation : 16 mai 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie, FORNERET Sarah, YBERT Sandra.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Monsieur AUBIN Luc qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame MALERBA Lydie qui donne pouvoir à Madame YBERT Sandra.

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20250522-DEL25-05-22-08-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Absent(s) : non excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 2
Votants : 15		

Madame Anne-Marie ROUCHERE a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LOCATION DU BROEUR DE BRANCHES

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a acquis un broyeur de branches.

Afin d'offrir un service supplémentaire à la commune, le broyeur pourrait être mis à disposition des habitants en présence de l'agent communal, lui seul serait autorisé à manipuler la machine.

L'utilisation du broyeur serait contractualisée entre la mairie et le loueur par la signature d'une convention entre les deux parties. La location serait basée sur un forfait qui est à déterminer selon les différents coûts du broyeur tels que l'assurance, le coût horaire de l'agent, le carburant, l'usure du tracteur... Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le montant du forfait.

Ce service doit rester abordable pour les habitants mais doit néanmoins couvrir les coûts listés ci-dessus.

Monsieur le Maire propose un forfait de 40€ de l'heure.

Où l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la proposition d'un forfait de 40€ de l'heure pour la location du broyeur de branches
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir une convention et un planning de location selon les disponibilités de l'agent communal.

La secrétaire de séance
Anne-Marie ROUCHERE



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 27 MAI 2025

Publication sur le site internet le 27 MAI 2025